

Site Natura 2000 « Pelouses calcicoles de la côte chalonnaise »

Compte-rendu du comité de suivi

Le mardi 06/12/2016, à 14h30, à la salle de réunion de la communauté de communes Sud côte chalonnaise

Personnes présentes :

Bernard SIMONET - Président du COSUI

Chantal PACAUD – pour Daniel DUPLESSIS, président de la communauté de communes du sud de la côte chalonnaise

Pauline PERREARD - Chargée de mission NATURA 2000

Sylvie BARNEL - DDT (Direction Départementale du Territoire)

Mme MJ POITOUT- pour Michel PICARD, mairie de Chagny

Julien BUZENET- pour Christian GALLAND, maire de Burnand

Jean Mondy- Adjoint à la commune de Chenôves

Robert MONARD - Adjoint à la commune de CURTIL- sous-Burnand

Pierre ROBIN - maire de Montagny-les-Buxy

Daniel MAYEL- conseiller à la mairie de Montagny-les-Buxy

Bernard FAIVRE – Adjoint à la mairie de Saint-Vallerin

Edmond VALETTE - maire de Saules

Bertrand BARRE – ONF (office national des forêts)

Thierry PATAY- ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage)

Bruno MERCEY – ONCFS

Cécile DIAZ – Chargée de projets, CENB (conservatoire des espaces naturels de Bourgogne)

Edouard BUISSON – fédération départementale de chasse

M. CORTET – syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs

Colette FOURNIER - SHN Givry (société d'histoire naturelle)

Danièle THIRAUULT – SHN Givry

Samy MEZANI – pour Joël MINOIS, président de l'AOMSL

Jean-Pierre GILLOT - président du CDPN (comité départemental de protection de la nature)

Odile PANNE-BERNARD – secrétaire du CDPN

Bertrand DURY- pour Christian DECERLE, président de la chambre d'agriculture

Sophie AUVERT – CBNBP (conservatoire botanique national du bassin parisien)

Pascal COTTENCEAU – pour Bernard LACOUR, président de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants)

André LAVARDE- office de tourisme de Saint-Gengoux-le-National

M. BOUILLOT- Ancien exploitant

Absents excusés :

Gilbert PAYET – Préfet de Saône-et-Loire

Jean-Jacques BOYER – sous-préfet de Chalon-sur-Saône

Philippe BAUMEL – Député de Saône-et-Loire 3^{ème} circonscription

Christophe SIRUGUE – député de Saône-et-Loire 5^{ème} circonscription

André ACCARY – Président du Conseil général

Dominique LANOISELET – Conseillère générale du canton de Givry

Jean-Luc FONTERAY- conseiller général du canton de Cluny

Sébastien MARTIN- président de la communauté d'agglomération du Grand Chalon et président du syndicat mixte du chalonnais

Daniel LERICHE, président de la communauté de communes des monts et des vignes

Sylvie TRAPON- Maire de Rully
Christèle MERCIER - INAO Centre-Est
Emilie SCIARDET – UDAP
Arnaud DURIX – Agence destination Saône-et-Loire

Ordre du jour :

- Bilan d'animation 2016
- Atelier d'expression (fiches distribuées à remplir)
- Perspectives 2017
- Questions diverses.

La séance débute à 14h35

Après un rapide tour de table, l'animatrice présente le contenu de la réunion et le déroulé de l'atelier d'expression qui aura lieu entre le bilan des actions et la proposition de projets.

Elle détaille ensuite le bilan de ses actions d'animation de 2016, finies ou encore en cours. En pièce jointe, vous trouverez le diaporama qui a été présenté lors de la réunion avec tous les détails. Le bilan détaillé des MAE, les impacts sur site, le retour aux feuillus n'amènent pas de commentaires.

Lors de la présentation des espèces rencontrées cette année M. Mezani de l'AOMSL présente l'étude qui a été menée sur le site en ce qui concerne la Fauvette orphée. Vous trouverez également sa présentation en pièce jointe.

La notion d'espèce amène la question de la pyrale du buis qui commence à être signalée à de nombreuses reprises sur le territoire. Personne n'est toutefois en mesure de prédire ce qu'il se passera sur le site, si la pyrale aura un impact sur le buis des pelouses.

Lors du résumé concernant les rencontres communales, l'animatrice rappelle que de nouvelles rencontres pourront avoir lieu en 2017 pour les communes qui le souhaitent.

Lors du passage de la diapositive sur la vie du réseau sur laquelle il est fait mention de problèmes rencontrés par les animateurs Natura, la question est posée de savoir lesquels. L'animatrice expose alors les raisons qui font que ce métier est sous tension : les retards de paiement pour les agriculteurs comme pour les collectivités, le manque de visibilité sur des financements ou non pour des contrats, les restrictions en ce qui concerne la charte, le manque de « pouvoir » de l'animateur qui ne peut que constater les incivilités, le manque de soutien, les responsabilités... La DDT répond sur le volet financement. Les retards sont liés aux changements d'autorité de gestion et à la fusion des régions. Les paiements devraient intervenir début 2017.

L'animatrice expose alors le projet global d'animation initié par Natura mais qui va bien au-delà. Il s'agit d'un projet d'édition d'un guide découverte et d'un film, et de la mise en place d'une animation scolaire dépassant les limites du site Natura 2000, en lien avec Le Grand Chalon, sur des financements LEADER. Une réponse devrait d'ailleurs arriver sous peu.

Les projets abandonnés sont également évoqués, notamment la volonté d'organiser une rencontre entre agriculteurs pour qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques. Un questionnaire avait été envoyé mais seulement deux réponses avaient été reçues. Plusieurs propositions pour relancer l'idée sont émises : relancer par téléphone, faire un partenariat avec la chambre d'agriculture, contacter l'EPTB pour savoir comment eux ont organisé un évènement similaire, contacter la Fédération des Cuma.

Les projets réalisés étant épuisés, l'animatrice lance l'atelier d'expression. Il s'agit de partager les points positifs, négatifs du site, de l'animation et ensuite de proposer des projets ou pistes d'amélioration.

Les tableaux suivants détaillent toutes les participations, ainsi que les réponses apportées sur les points négatifs :

Points négatifs/ Questionnements	Réponse apportée
Aucune visibilité des échanges des versements MAEC et problème/cahier des charges qui évoluent même après les dates d'engagements PAC	Effectivement, mais ce n'est pas du ressort de l'animateur
Retard dans le versement des engagements financiers menaçant la pérennité de la structure	Effectivement, mais ce n'est pas du ressort de l'animateur
La diffusion qui reste interne, s'ouvrir à la presse	Il est difficile de contacter la presse et leurs informations ne sont pas toujours correctes. Mais à prévoir pour l'année prochaine → propositions
Pas encore assez de notoriété auprès des populations	Le nombre d'animations grand public est déjà conséquent et le temps manque pour en réaliser d'autres.
Logos chiens tenus en laisse pas compatible avec l'exercice de la chasse et si un exploitant a un chien de berger.	En premier lieu, il est rappelé qu'il ne s'agit que d'une recommandation, pas d'une interdiction. Ensuite, elle ne s'applique pas aux agriculteurs bien entendu. En ce qui concerne les chasseurs, leur présence étant en période de repos de la faune, leur impact est moins important.
Qu'en est-il d'une obligation de gestion pour la forêt privée en Natura?	Certains éléments de la gestion forestière sont soumis à évaluation des incidences, et notamment les documents d'aménagement et les PSG de forêts localisées en site Natura 2000, ainsi que certaines coupes et items comme la création de piste, place de dépôt...; toutefois l'animateur ne peut que proposer, en aucun cas imposer un type de gestion
Proposition de contrat pour la forêt privée en Natura	la forêt privée n'est pas explicitement visée par le DOCOB mais qu'une fiche action pourra être proposée aux membres du COSUI pour être rajouter, point à étudier
Zones broyées tendances à l'envahissement par les ronces	Oui, d'où l'intérêt de proposer des contrats et des MAE
Panneaux d'information en nombre insuffisant ou emplacement plus accessible	Le nombre est fonction du nombre d'entité et des finances. Leur emplacement a été choisi selon les chemins les plus passant sur le site.
Manque de panneaux d'interdiction de véhicule à moteur. Y a-t-il une réglementation sur le site pour les véhicules à moteur?	Cela n'est pas du ressort de Natura 2000. C'est aux communes de prendre les arrêtés et de faire apposer des panneaux adéquats sur les voies interdites.
Absence de subvention pour financer l'entretien des sites	C'est faux, il existe les contrats Natura, à envisager pour 2017
Absence de panneau sur la commune de Montagny-les-Buxy	A envisager pour 2017
Y a-t-il une réglementation sur le site pour les manifestations diverses, broyage des haies pour les agriculteurs?	Il existe les études d'incidences dans certains cas. Pour les agriculteurs, non il n'y a pas de MAEC concernant les haies. Ils sont soumis aux contraintes de la PAC.
Quels sont les changements de pratiques sur le long terme pour les exploitations rencontrées? Et quelle plus value pour l'agriculteur?	A voir en fin de campagne.
Quels sont les désirs exprimés par les communes rencontrées?	Etre accompagné, conseillé...
Il n'y a pas de règlement au sujet des cultures bordant natura. A savoir les arbres qui par leur ombrages portent des ombres plus ou moins importantes à la vigne en particulier.	Effectivement, mais ce n'est pas du ressort de l'animateur



Points positifs
Bon fonctionnement et participation des membres du COSUI
Très bonne implication de l'animatrice au-delà des paperasseries irritantes
Permet de sauvegarder des milieux naturels et la biodiversité
Attire l'attention des habitants sur la richesse de leur patrimoine naturel
L'animation permet des rencontres entre professionnels et élus, permet d'avoir un projet sur les actions réalisées et les
La discrétion des panneaux. Cela suffit à signaler au public qu'ils sont dans un espace protégé
Qualité de la présentation, contenu des informations
Chèvrerie des trois sources, on voit que ça marche
L'ouverture sur les classes et le milieu scolaire en général
Sensibilisation des exploitations lors de la mise en place des MAEC
Réouverture des pelouses
Travail très positif sur l'ensemble du site Natura, félicitations
Visite de l'animatrice en mairie et sur site pour faire le point de la gestion de notre milieu, à refaire pour voir l'évolution
Travail sur le terrain
Travail de sensibilisation des scolaires

Les propositions de nouveaux projets ou d'amélioration ont fait l'objet d'un vote par les participants dont voici les résultats:

Propositions	Points
Sortie terrain au prochain COPIL	12
Mise en place d'un panneau sur la commune de Montagny-les-Buxy	8
Rencontres des agriculteurs inter-sites Natura 2000 concernés par les pelouses calcicoles	8
Mise en place du concours prairies fleuries pour favoriser les échanges des pratiques des exploitations agricoles	8
Faire plus de publicité sur les manifestations et/ou visites qui sont organisées (mail spécifique)	7
Contacteur les centres pédagogiques départementaux pour leur proposer la mallette et le guide	5
Créer un jeu représentant les différents points de Natura 2000 sur le territoire	4
Animation avec les clubs de marche	4
Edition papier de l'écho des pelouses, au moins 1 par mairie	4
Réinscrire les actions dans la mise en œuvre du DOCOB	2
Mettre en valeur un bilan pluri annuel en sélectionnant 1 action agricole (changement de pratique?), une action portée par une association (connaissance...)	0

Sont donc retenus en priorité une organisation en salle puis sur le terrain pour le COPIL 2017, le rajout d'un panneau d'information sur Montagny-les-Buxy, la relance d'une rencontre entre agriculteurs en y intégrant les agriculteurs des autres pelouses calcaires de la région et l'augmentation de la publicité sur les évènements. En ce qui concerne la proposition de la mise en place d'un concours prairies fleuries, il s'agit d'un projet demandant beaucoup de temps de travail, ce qui ne sera pas forcément possible sur le temps partiel de l'animateur.

Les projets déjà prévus sont ensuite évoqués, à réaliser en plus de ceux proposés par les participants. Il s'agit en principal de l'évaluation de l'état de conservation des milieux par le CENB, de la mise en place d'un contrat de réouverture sur la Roche et au vu des discussions aussi sur Montagny-les-Buxy et de la finalisation du projet d'animation global et du calepin de découverte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Les présentations power point présentées durant de COSUI, toutes les informations concernant le site et présentées durant ce COSUI sont disponibles auprès de la structure animatrice, aux coordonnées suivantes : aninat2000.p3c@ccscc.fr, 03-85-45-82-97.

M. Bernard SIMONET, Président du COSUI,